

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Emilie DE BOUVER

Convocation et affichage : 25/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2023 établi par Madame le Comptable du Trésor de SISTERON dont le résultat est le suivant :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 121 278.05 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 9 437.81 €**

Résultat global : **excédent de 111 840.24 €**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2023 de Madame le Comptable du Trésor selon les éléments indiqués ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 15 avril 2024.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE

